



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 12 novembre 2018, le Préfet informe les habitants de RENNES, qu'une enquête publique sera ouverte du 17 décembre 2018 (9h30) au 25 janvier 2019 (12h30), sur la demande présentée par Rennes Métropole, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une nouvelle déchetterie à Rennes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- au point info de l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes (version papier) du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 9h à 16h (fermeture exceptionnelle les 24 et 31 décembre 2018).

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de M. le Président - Hôtel de Rennes Métropole - 4, avenue Henri Fréville - CS 20273 - 35207 RENNES CEDEX 2.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées

- sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet, au point info de Rennes Métropole ;
- par courrier, à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – DCIAT – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Industrie - enquête publique – Rennes Métropole »).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Monsieur Didier DELAMARE, technicien supérieur en chef du développement durable à la direction départementale des territoires et de la mer, en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à l'hôtel de Rennes Métropole les 17 décembre 2018 de 9h30 à 12h30, 27 décembre 2018 de 9h30 à 12h30, 4 janvier 2019 de 9h30 à 12h30, 16 janvier 2019 de 14h à 17h et 25 janvier 2019 de 9h30 à 12h30.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.